

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 22 avril 2022
11 h**

**Séance tenue le vendredi 22 avril 2022
Salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Nancy Blanchet, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Marc Doret, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, M. Steven Erdelyi à titre de représentant de la Ville de Côte Saint-Luc, M. Pierre Lessard-Blais, M. Peter Malouf, M. Beny Masella, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Laurence Parent, M. Jocelyn Pauté, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas, M. Alain Vaillancourt, Mme Maja Vodanovic et M. Domenico Zito à titre de représentant de la Ville de Kirkland.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Alex Bottausci.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

Mme Valérie Plante, M. Benoit Dorais, Mme Paola Hawa, M. Jeremy Levi, Mme Sophie Mauzerolle et Mme Émilie Thuillier.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Gaele Dieudonné, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous en cette journée de la Terre. Elle nous invite à avoir une pensée sur les impacts qu'ont nos gestes quotidiens sur notre planète. Elle demande également la collaboration et la compréhension de tous en raison du retour en présentiel pour la tenue du conseil d'agglomération. Elle invite les membres du conseil à prendre une minute de silence. Puis la présidente d'assemblée débute les travaux du conseil.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente d'assemblée fait la lecture d'une question de la part du public. La question reçue par écrit par le public est déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que la question du public reproduite ci-dessous à ce procès-verbal apparait comme elle a été reçue, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Deepak Awasti	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	Under s. 29.1(2) CFL, regional service providers cannot be designated as Bilingual and guarantee bilingual access to their services unless all member cities of their agglomeration have Bilingual status. Therefore, non Francophone residents of bilingual cities and boroughs are being systemically denied access to services and equal benefit to the law. Will the agglomeration ensure that, regardless s. 29.1(2) CFL, all persons are guaranteed equal access to regional services in English and French by requiring regional services to offer services equally in both languages?

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 11 h 06. Elle remercie la personne qui a soumis la question par écrit à l'avance pour faire état de ses préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 11 h 06.

La présidente du conseil cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CG22 0220

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 22 avril 2022, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0221

Avis de motion et dépôt - « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 21-033) », afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 19 mai 2022

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 21-033) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1222675025

À 11 h 07, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare l'assemblée levée. La présidente d'assemblée remercie tous les collaborateurs-trices dont les équipes du Service du greffe, du bureau de la Présidence, du soutien technique et de la sécurité pour leur excellent travail et leur appui pour cette première rencontre en présentiel et souhaite, à tous et à toutes, une excellente journée.

Nancy Blanchet
PRÉSIDENTE

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE